

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure :

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

MISE EN ŒUVRE DE TAPIS EN ENROBES SUR CHAUSSEES

Le marché a pour objet l'entretien et la rénovation des couches de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés concernant les voies et les rues du domaine public de la ville de Rungis.

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

Accord-cadre à bons de commande passé conformément aux articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Durée de l'accord-cadre d'exécution :

La durée de l'accord-cadre est d'un (1) an à compter de sa date de notification au titulaire.
L'accord-cadre est reconductible trois (3) fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

8) Date de démarrage des prestations : Mai 2018

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la consultation.



10) Unité monétaire : l'Euro

11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.

12) Date limite de réception des Candidatures : **Le 29 Mars 2018 à 12 h 00**

13) Délai de validité des offres : 120 jours

14) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 60% soit 60 points / 100

- Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations 20% soit 20 points /100
- Méthodologie de réalisation d'un chantier type 20% soit 20 points /100
(Méthodologie depuis la réception du bon de commande jusqu'à la réception des travaux)
 - Une note sur l'hygiène et la sécurité des chantiers 10% soit 10 points /100
 - Dispositions prises pour assurer la sécurité et l'hygiène du personnel et du secteur d'intervention
 - Moyens mis en œuvre pour le nettoyage des chantiers et ses abords
 - Une note environnementale 10 % soit 10 points /100
 - Gestion des déchets de chantier
 - Emprunte du chantier (Bruit, recyclage, économies d'énergie etc.)

Le prix des prestations : 40% soit 40 points / 100

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mr. JOUBERT

Techniques: Mr RIEUX

Tél: 01.45.12.80.37

services.techniques@villerungis.fr

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 01 Mars 2018.